



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC

N° 2025/32

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 011-211103015-20250618-DEL202532-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 11 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Arlette LAGRANGE, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Pascale PÉANY, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Romain TORRECCILLA à Laurence MORATO-CARBOU, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET, Thierry CAMBRAY à Gérard PEYROT.

ABSENTS : Evelyne GABORIT, Michaël SEGUIN.

Objet : Sollicitation de subvention pour la restauration d'une œuvre de l'Église.

Dans le cadre de la conservation et la mise en valeur du patrimoine communal, M^{me} Le Maire rappelle que plusieurs objets mobiliers, statues et vitraux de l'Église font régulièrement l'objet d'un programme de restauration, en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'association « Les Amis du Clocher ».

M^{me} le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la DRAC afin de financer la restauration de l'œuvre inscrite MH « **le Tableau de l'Assomption** ».

M^r le Conservateur des antiquités et objets d'art de l'Aude a donné un avis favorable à ce programme de restauration.

Au vu des chiffrages présentés, le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Restauration du cadre en bois doré du tableau	7 068,50 €	Subvention DRAC (30 %)	4 379,55 €
Rcstauration de la toile	7 530,00 €	Autofinancement / souscription	10 218,95 €
<i>Total</i>	14 598,50 €	<i>Total</i>	14 598,50 €

M^{me} le Maire précise que l'association « Les Amis du Clocher » s'engage à prendre à sa charge la totalité des frais correspondant à la participation de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Accepte** le plan de financement de l'opération de restauration de ces œuvres.
- **Autorise** le Maire à solliciter une aide financière auprès de la DRAC afin de restaurer l'œuvre du « Tableau de l'Assomption ».

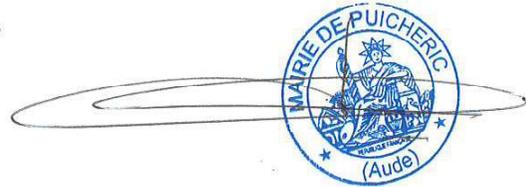
Ainsi fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents au registre.

*La secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.*



Certifié exécutoire à Puichéric, le 18 juin 2025.
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,



Christine PÉANY.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.